

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique
Mardi 19 décembre 2023

Acquisition des bâtiments du Diocèse
Poursuite de l'O.P.A.H.
Compétence « Plan local d'urbanisme
intercommunal » par Val'Eyrieux
Bilan des Animations de qualité et les
nombreux rendez-vous culturels

SOMMAIRE

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 28 septembre 2023	4
II – Budgets Généraux 2023 et 2024	5
A. <u>Budget Général 2023</u>	5
1) Décision modificative n°4 / Virements de crédits	5
2) Subvention exceptionnelle au Ju-Jutsu Traditionnel Club Le Cheylard	6
3) Subvention exceptionnelle à Maison Familiale Rurale d'Anneyron	6
4) Acquisition des bâtiments du Diocèse, 5 rue du temple	7
B. <u>Budget Général 2024</u>	8
1) Ouverture par anticipation du quart des crédits budgétaires pour la section investissement	8
2) OPAH / Avenant n°1	9
3) Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la Vidéoprotection Tranche Optionnelle 1	10
4) Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 pour la Vidéoprotection (Tranche Ferme et Tranche Optionnelle 1)	11
5) Tarifs de la cantine et la garderie municipales au 1er janvier 2024	12
6) Signature de la Convention de financement pour le fonds d'innovation pédagogique relatif au projet « Notre Ecole faisons-la ensemble » avec l'Education Nationale	13
III – Ressources Humaines	14
1) Contrat Groupe d'Assurances des risques statutaires du Centre de Gestion de l'Ardèche – SOFAXIS / CNP Assurances / Avenant n°1	15
2) Nouvelle convention de calcul des Allocations Chômage d'aide au retour à l'emploi (A.R.E) avec les Centres de Gestion de l'Ardèche et de l'Allier	16
IV – Questions Diverses	17
1) Modifications statutaires de la Communauté de Communes Val'Eyrieux	17
2) Communauté de Communes Val'Eyrieux / Rapports d'activités, rapport annuels eau potable, assainissement collectif / Exercice 2022	18
V – Communications de M. Le Maire	19

SEANCE du 19 décembre 2023

Date de la convocation : 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 23

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme FONTANEL Sophie, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

M. SERRE Denis à M. PERRIN Roger, M. RICHARD Frédéric à Dr. CHABAL Jacques, M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte, Mme LABAUNE Sophie à Mme HORNEGG Johanna, Mme AUBERT Yolande à Mme ROURE Marie-Christine, M. SANIEL Jean-Paul à M. CUMIN Gérard, Mme BOS Elise à Mme PINET Monique.

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : M. MARION Jean François.

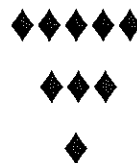
Assistaient également à la séance :

- Sylvie LAVIS, Directrice Générale des Services
- Christophe CHAMBON, Directeur des Services Techniques

Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée délibérante et le public présents à la dernière séance du Conseil Municipal de l'année 2023.

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 28 Septembre 2023, par **23 voix** pour.



II – Budgets Généraux 2023 et 2024

A. Budget Général 2023

1) Décision modificative n°4 / Virements de crédits

Monsieur le Maire invite la Directrice Générale des Services à exposer le 1^{er} point.

Madame Sylvie LAVIS rappelle qu'en 2014, la commune a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts indexé sur le livret A (taux à 1% à ce moment-là). En 2022 et 2023, le taux du Livret A a régulièrement augmenté atteignant 4% au 1^{er} août 2023. Lors de la préparation du Budget Primitif 2023, le tableau d'amortissement avait été mis à jour avec le taux de 3%. Il convient donc de délibérer pour l'écart des intérêts réglés à échéance au 31.12.2023 (passant de 3 à 4%), soit environ 3 000€.

Madame Sylvie LAVIS explique que les intérêts courus non échus de 2022 doivent être régularisés car la contre-passation n'a pas été effectuée par le service administratif, soit une augmentation de crédits de 23 050.00€.

Madame Sylvie LAVIS signale que ces dépenses seront réglées en prenant sur les recettes (non prévues au Budget Primitif 2023), au compte 74 833.

Section de Fonctionnement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation des crédits
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00€	3 000.00€	0.00€	0.00€
D-66112 Intérêts Rattachement des ICNE	0.00€	23 050.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D66 : Charges financières	0.00€	26 050.00€	0.00€	0.00€
R-74833 Etat-Compensation au titre des exonérations de Taxe foncière	0.00€	0.00€	0.00€	26 050.00€
TOTAL R74 : Dotations et participations	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL Fonctionnement	0.00€	26 050.00€	0.00€	0.00€
TOTAL GENERAL		26 050.00€		26 050.00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative n°4, telle qu'elle vient de lui être présentée.

2) Subvention exceptionnelle au Ju-Jutsu Traditionnel Club Le Cheylard

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint aux Finances.

Monsieur Gérard CUMIN indique que le Ju-Jutsu Traditionnel Club Le Cheylard a adressé, le 27 novembre dernier, un courrier en Mairie, sollicitant une subvention exceptionnelle afin de le soutenir financièrement.

Monsieur Gérard CUMIN précise que l'association occupe actuellement un local privé. Les frais de location s'élèvent à 3 600€ auxquels il faut rajouter les frais de chauffage d'environ 500€. Les 42 adhésions ne suffisent pas à couvrir ces charges

Monsieur le Maire ajoute que le Ju-Jutsu occupe ni locaux communaux ni locaux intercommunaux mais que cette association cheylaroise doit être soutenue au même titre que les autres.

Monsieur le Maire propose d'allouer une aide financière d'un montant de 350€ et d'intégrer le Ju-Jutsu Traditionnel Club aux tableaux des associations communales, en juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réserver une suite favorable à cette demande,
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 350€ au Ju-Jutsu Traditionnel Club Le Cheylard, afin de le soutenir financièrement.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

3) Subvention exceptionnelle à Maison Familiale Rurale d'Anneyron

Monsieur Gérard CUMIN rapporte que la Maison Familiale Rurale d'Anneyron (Drôme) a adressé le 15 novembre dernier, un courrier en Mairie, sollicitant un soutien financier, pour les jeunes du Cheylard, en cours, dans son établissement. Un élève cheylarois, Faustin CLAIR-NATIVEL, est toujours dans cette structure.

Monsieur le Maire suggère d'attribuer une aide financière à la Maison Familiale Rurale de 90€, comme l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réserver une suite favorable à cette demande,
- **ACCORDE** une subvention de 90 € à la Maison Familiale Rurale d'Anneyron (Drôme) en vue de sa participation à la mise en place d'actions concrètes en direction des élèves et apprentis.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

4) Acquisition des bâtiments du Diocèse, 5 rue du temple

Monsieur le Maire rappelle que la vente a été soumise par la Paroisse des Boutières et le Diocèse. Certains Adjoints sont allés vérifier l'état de cette propriété. Après discussions du Bureau Municipal et du Groupe Elus, l'acquisition des bâtiments a été retenue afin de répondre aux besoins des animations, de la commune et de la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Monsieur Gérard CUMIN informe qu'une décision modificative a été votée lors du précédent Conseil affectant 300 000€ au compte 21, lesquels avaient été budgétisés pour le pétanquodrome au compte 2315.

Monsieur Gérard CUMIN mentionne que le projet d'acquisition du bâtiment appartenant au Diocèse de Viviers, sur la parcelle référencée cadastralement section AK numéro 459, sise 5 rue du Temple, dispose d'une superficie totale de 912m².

Monsieur Gérard CUMIN spécifie que le choix d'effectuer cet investissement par la commune, bourg centre, permettra de conforter son rôle et son attractivité, notamment culturel, indispensable pour assurer son avenir. Cet achat dotera la ville d'une salle culturelle de 286m² composée de 200 places assises, de 210m² de bureaux et d'un entrepôt de 150m², au service de la population et des Associations.

Monsieur Gérard CUMIN souligne que les services des Domaines sont venus visiter les lieux le 15 novembre dernier et ont évalué le bien à **247 500€**, avis obligatoire avant l'achat. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 5% portant ainsi la valeur maximale d'acquisition, sans justification particulière, à **260 000€**.

Monsieur le Maire soumet l'acquisition de ce bâtiment et de la parcelle au prix de **250 000€** et la signature du compromis de vente, dans les meilleurs délais. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, par 19 voix « pour » et 4 abstentions,

- **APPROUVE** sous réserve l'exposé du Maire.
- **AUTORISE** la signature du compromis de vente de la parcelle AK numéro 459.
- **DECIDE** l'acquisition du bâtiment sur la parcelle susvisée au Diocèse de Viviers pour un montant de **250 000 €**.
- **AUTORISE** son Maire ou son représentant à signer le compromis de vente ainsi que l'acte d'achat et toutes pièces s'y rapportant.

Madame Brigitte CHANEAC ajoute : *« l'acquisition de ces bâtiments est une bonne décision car nous ne pouvons actuellement pas répondre favorablement à toutes les demandes des associations et de Val'Eyrieux. Cela permettra d'avoir un peu plus de souplesse ».*

Madame Monique PINET confie que ces bâtiments sont bien équipés, pas de travaux prévus pour l'instant.

Madame Brigitte CHANEAC confirme que la salle de spectacle est prête à l'emploi.

Monsieur le Maire souligne que cette acquisition est un moment fort pour la commune.

Madame Monique PINET signale qu'il y avait eu, par le passé, une convention signée entre le Diocèse, l'association « Culture et Cinéma » et la commune, pour diverses manifestations.

Madame Nicole GRATESOL demande si les travaux envisagés ont été chiffrés.

Monsieur le Maire répond : « pas pour l'instant... la salle est utilisable, tout de suite ».

B. Budget Général 2024

1) Ouverture par anticipation du quart des crédits budgétaires pour la section d'investissement

Monsieur Gérard CUMIN évoque que lorsque le budget primitif n'est pas voté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture de crédits en section d'investissement au budget général 2024.

Monsieur Gérard CUMIN révèle que selon la réglementation, cet article sera appliqué, à hauteur maximale de **312 247.50€**, soit 25% de **1 248 990€** dont l'affectation est la suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts) a	RAR inscrits au BP 2023 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
D 20	60 990	6 600	10 000	70 990
D 21	211 000	12 630	300 000	511 000
D 23	957 000	81 600	-300 000	657 000
D 204	20 000	64 000	-10 000	10 000
TOTAL				1 248 990

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 1 248 990 * 25 % = 312 247.50 €

Le Conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **312 247.50 €** répartis comme suit :

Chapitre / article	N° opération	Libellé	Montant
D 2031 -132	132	Frais d'études bâtiments aménagements	17 747.50€
D 2188 - 167	167	Achat de mobilier	127 750€
D 231 – 180 - 820	180	Travaux bâtiments	64 250€
D 231 – 181 - 822	181	Voiries diverses	100 000€
D 204182		OPAH Subvention d'équipement versée	2 500€
TOTAL			312 247.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Général 2023, comme indiqué ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Général lors de son adoption.

2) OPAH / Avenant n°1

Monsieur le Maire invite l'Adjoint à l'Urbanisme à commenter ce dossier.

Monsieur Antony CHEYTION rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 21 décembre 2020 pour lancer l'OPAH et que cette dernière arrivera à échéance le 31 décembre 2023. Au vu des bons résultats sur les 3 premières années, de la possibilité offerte par l'opération d'avoir un service homogène et proche de la population et compte tenu du fait que la totalité des crédits alloués à l'opération par la Commune n'ont pas été consommés, il est proposé de :

- Proroger l'OPAH deux années supplémentaires
- Et d'augmenter les objectifs de l'OPAH sur toutes les thématiques

Les budgets des collectivités ayant été faiblement consommés, il n'est pas prévu d'augmentation des budgets « aide aux travaux » mais un lissage sur les 5 ans.

Monsieur Antony CHEYTION souligne que les enjeux de l'opération restent inchangés :

- Adapter le logement au vieillissement de la population
- Rénover le parc existant vers la performance énergétique
- Lutter contre l'habitat indigne et réhabiliter l'habitat dégradé vacant
- Rendre attractif les centres-bourg avec des secteurs renforcés.

Les objectifs quantitatifs fixés par Val'Eyrieux seraient les suivants :

244 logements sur 5 ans répartis comme suit :

- 219 logements occupés par leurs propriétaires
- 25 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

Montants prévisionnels de la participation de la Commune du Cheylard à l'OPAH :

- Augmentation du budget ingénierie : deux années supplémentaires
- Pas d'augmentation du budget « aide aux travaux ».

Commune du Cheylard		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Budget prévisionnel	Aide aux travaux	38 400€	38 400€	38 400€	38 400€	38 400€	192 000€
	Aide Technique						

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de faire de la publicité pour l'OPAH auprès des Administrés. « *Certes le contexte économique n'est pas favorable aux travaux mais certaines personnes peuvent bénéficier de l'OPAH et ce serait dommage qu'elles n'en profitent pas* ».

Monsieur le Maire souligne que SOLIHA impose certaines restrictions. Néanmoins, en Val'Eyrieux, les travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH s'élèvent à environ **2 000 000€**.

Monsieur le Maire propose que Mme Monique PINET, 1^{ère} Adjointe, signe l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prolongation de l'OPAH pour une durée de deux ans et le projet d'avenant à la convention
- **AUTORISE** Madame Monique PINET, 1^{ère} Adjointe, à signer le document et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet avenant.
- **PREVOIT** d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2024 et aux suivants.

3) Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la Videoprotection / Tranche Optionnelle 1

Monsieur Gérard CUMIN signale qu'un diagnostic avait été réalisé par un référent de sécurité, en 2021.

Monsieur Gérard CUMIN rapporte que le marché de travaux relatif à la vidéo protection a été attribué en octobre dernier à l'Entreprise SPIE Citynetworks SAS pour un montant de **140 526€ HT** (Tranches ferme et optionnelle 1).

Monsieur Gérard CUMIN précise qu'une première demande de subvention a déjà été déposée en début d'année 2023, à la Région Auvergne Rhône Alpes pour la tranche ferme, d'un montant de **89 442€ H.T..**

La tranche optionnelle 1, d'un montant de **51 084€ HT** ayant été affermie, est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, selon le dispositif « *Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics* ».

Monsieur le Maire suggère de solliciter le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes, au taux maximum.

Monsieur le Maire ajoute que les demandes de subvention sont en cours et que la commune attend, avec impatience, le montant attribué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection a été déposée et validée en Préfecture.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » - Exercice 2024 au taux maximum, pour la tranche optionnelle 1.
- **S'ENGAGE** à financer le solde de la dépense.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.
- **PRECISE** que ces dépenses seront prévues au budget 2024.

4) Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R pour la Videoprotection (Tranche Ferme et Tranche Optionnelle 1)

Monsieur Gérard CUMIN indique qu'une demande de la DETR 2023 a été adressée en Préfecture mais n'a pas abouti.

Monsieur Gérard CUMIN conseille de renouveler la requête, auprès de l'Etat, pour les deux tranches ferme et optionnelle 1, au taux maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection a été déposée et validée en Préfecture.
- **SOLLICITE** l'attribution de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2024 au taux maximum, pour les tranches ferme et optionnelle 1.
- **S'ENGAGE** à financer le solde de la dépense.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.
- **PRECISE** que ces dépenses seront prévues au budget 2024.

Madame Brigitte SECCO demande combien de caméras seront installées sur le territoire communal.

Madame Sylvie LAVIS répond : « 25 caméras sont prévues. Les travaux vont débuter courant janvier ».

5) Tarifs de la cantine et la garderie municipale au 1^{er} Janvier 2024

Monsieur Gérard CUMIN indique qu'en raison de l'inflation, le lycée a signalé une hausse de 20 centimes du prix d'achat du repas, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire suggère de reporter cette augmentation sur le prix du ticket de cantine, passant de 4.70 € à 4.90 € pour les élèves et de 6.20 € à 6.40 € pour les enseignants.

Cantine :

Prix du repas pour les élèves : 4.90 €

Prix du repas pour les enseignants : 6.40 €

En cas de réservation hors délai ou de non-réservation, le tarif sera de 5.50 € (tarif majoré).

[Les inscriptions s'effectuent au plus tard le samedi avant 21h00 pour la semaine suivante].

Garderie municipale (tarifs inchangés) :

HORAIRES	Tarifs *
7h15 à 8h20	0.50 € par enfant
11h30 à 12h15	Gratuit
11h30 à 13h20	Gratuit
16h40 à 17h15	0.50 € par enfant
17h15 à 18h15	0.50 € par enfant

***Aucune modulation du tarif ne sera accordée en fonction du nombre d'enfants.**

[Les inscriptions s'effectuent au plus tard le samedi avant 21h00 pour la semaine suivante].

Madame Brigitte CHANEAC complète : « face à la flambée des prix des produits alimentaires, le lycée n'a pas d'autres choix que d'augmenter le coût du repas. Néanmoins, le coût reste moins élevé que dans d'autres établissements ».

Madame Marie-Christine ROURE ajoute que le CCAS du Cheylard apporte une aide de 1.50€ par repas, aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de cantine et de garderie municipale pour l'année scolaire jusqu'en juillet 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

6) Signature de la Convention de financement pour le fonds d'innovation pédagogique relatif au projet « Notre Ecole faisons-la ensemble » avec l'Education Nationale

Monsieur le Maire signale qu'à la rentrée scolaire 2022, le Président de la République a installé le Conseil National de refondation avec, en ce qui concerne l'Education Nationale, le dispositif « **Notre école faisons-la ensemble** » qui constitue un cadre pour des concertations locales visant à faire émerger collectivement des initiatives nouvelles, de matière à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et réduire les inégalités.

Démarche volontaire, ce dispositif constitue une réelle opportunité pour les équipes éducatives, les parents et les collectivités territoriales de proposer des solutions au plus près des besoins de la Communauté scolaire en s'appuyant sur la capacité d'innovation des acteurs de terrain. Elle permet aux écoles volontaires de bénéficier de financements, dans le cadre d'un fonds d'innovation pédagogique (FIP), qui constituent une marge de manœuvre accrue pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux pédagogiques et organisationnels auxquels elles sont face.

Monsieur le Maire indique que le DASEN, lors de sa venue au Cheylard, en septembre, avait évoqué le « *fonds d'innovation pédagogique* ».

Monsieur le Maire précise que l'équipe éducative avec le soutien de la commune a présenté un projet qui a répondu pleinement aux enjeux de transformation et d'évolution des pratiques et des approches pédagogiques en faveur de la réussite des élèves.

Aussi, la commission académique « Fonds d'innovation pédagogique » a décidé d'attribuer à notre école, un montant de **90 000€** pour la mise en œuvre de ce projet échelonné sur 3 ans. La ville participera à hauteur de **7 500€**. Pour permettre le démarrage effectif de ce dernier, il convient d'établir en lien étroit avec la Direction de l'école et tous les intervenants, une convention précisant les besoins financiers et les modalités de versement.

Monsieur le Maire souligne : « *ce dispositif est important, non seulement pour l'équipe enseignante et l'école, mais également pour la commune, qui a toujours fait de gros efforts en investissement, en amont. La ville du Cheylard est très satisfaite de cette aide. C'est la première fois qu'elle va toucher une subvention aussi importante pour l'école, en provenance de l'Etat* ».

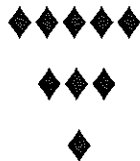
Madame Marie-Christine ROURE ajoute que cette subvention permettra d'équiper l'établissement scolaire en tablettes, ordinateurs, mobilier, matériels pédagogiques...

Madame Sylvie LAVIS décrit l'échelonnement du versement du fonds d'innovation pédagogique. En 2024, dès que la Rectrice aura signé la convention, un acompte de 30% du montant global sera versé à la commune. Cette dernière pourra dépenser jusqu'à 54 500€ cette année. Si le montant n'est pas dépensé en totalité, il sera reporté l'année d'après, auquel seront rajoutés 23 000€ en 2025 puis 20 000€ en 2026. La date limite de paiement est fixée au 31 décembre 2026.

Madame Sylvie LAVIS signale que cette aide sera versée en recette de fonctionnement mais elle pourra être imputer pour des dépenses d'investissements. Les enseignants fourniront leurs devis mi-février afin que la Ville puisse budgétiser les différents achats. Comme pour toutes les subventions, la commune devra fournir un récapitulatif des dépenses visé par le Trésorier et le Maire pour obtenir les différents versements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, Ecole élémentaire publique Le Cheylard 0070591E.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention susvisée.



III – Ressources Humaines

1) Contrat Groupe d'Assurances des risques statutaires du Centre de Gestion de l'Ardèche – SOFAXIS / CNP Assurances / Avenant n°1

Monsieur le Maire donne la parole à la Direction Générale des Services.

Madame Sylvie LAVIS rapporte que le Conseil municipal avait décidé et approuvé l'adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires du Centre de Gestion de l'Ardèche avec SOFAXIS CNP Assurances, le 20 décembre 2021, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025, avec des taux intéressants.

Madame Sylvie LAVIS annonce que SOFAXIS l'a contactée courant octobre. Vu les circonstances actuelles, la collectivité va subir une augmentation de **30%** de la cotisation, sur la part des agents titulaires. Par conséquent, il convient de délibérer pour acter l'avenant n°1, passant le taux global de **7.13%** à **9.27%**. Cela devrait représenter une dépense supplémentaire d'environ **12 000€**, soit environ **47 000€**, pour l'année 2024.

Monsieur le Maire souligne que les services travaillent bien. Seules deux, trois agents coûtent cher à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE :

L'avenant n°1 au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) proposé par le CDG07 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Les taux et prestations suivantes :

□ AGENTS CNRACL : taux global de 9.27 % avec franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Le taux global se décompose de la façon suivante :

- Décès : 0.15 %

- Accident de service, maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique Sans franchise : 1.52 %

- Frais médicaux : 0.26 %

- Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) Sans franchise : 3.49 %

- Maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption Sans franchise : 0.39 %

- Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 3.46 %.

□ AGENTS IRCANTEC : taux inchangé de 0.95 % avec franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

- AUTORISE le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

- PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

2) Nouvelle convention de calcul des Allocations Chômage d'aide au retour à l'emploi (A.R.E) avec les Centres de Gestion de l'Ardèche et de l'Allier

Madame Sylvie LAVIS mentionne que le Conseil municipal avait approuvé, le 20 décembre 2021, une première convention de calcul des A.R.E, dans le cadre d'une rupture conventionnelle, avec les deux centres de gestion de l'Ardèche et de l'Allier.

Madame Sylvie LAVIS signale que le CDG 07 a transmis une nouvelle convention ou en cas de besoin, le CDG 03 s'engage à assurer, pour le compte de la commune, les prestations suivantes :

- Etude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage
- Forfait création dossier avec droit ARE
- Etude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage
- Etude de cumuls de l'allocation chômage et de l'activité réduite
- Etude de la réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC
- Conseil Juridique
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage

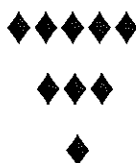
Madame Sylvie LAVIS ajoute que la tarification sera détaillée par dossier et par agent au jour de la signature de la convention entre le Centre de Gestion 07 et le Centre de Gestion 03.

Le Centre de Gestion de l'Ardèche encaissera des frais de dossier s'élevant à 10 € / dossier. Tous les tarifs figurant dans la convention seront révisables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) entre les Centres de Gestion de l'Ardèche et de l'Allier pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer la présente convention.

Madame Sylvie LAVIS indique que les ruptures conventionnelles tombent en désuétude dans le secteur public comme dans le secteur privé.



IV – Questions Diverses

1) Modifications statutaires de la Communauté de Communes Val'Eyrieux

Monsieur le Maire signale que suite aux dernières conférences des Maires et à l'avis formulé par une de celle-ci le 15 novembre dernier, le Conseil communautaire du 11 décembre dernier a débattu sur la nouvelle modification statutaire de la Communauté de Communes Val'Eyrieux qui a pour but d'intégrer la compétence « *Plan local d'urbanisme* ». Ces modifications statutaires ont été approuvées par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire précise : « *Val'Eyrieux fêtera ses 10 ans le 1^{er} janvier 2024. Cette compétence obligatoire n'avait pas été prise, à cette époque-là. Aujourd'hui, l'Etat souhaite que les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux soient une compétence à la charge des communautés de communes ou d'agglomération* ».

Monsieur le Maire signale que le PLUi va débuter en 2024 mais nécessite 4 à 8 ans de travail pour son élaboration, donc se terminera lors du prochain mandat. Il représente un coût d'environ 600 000€. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) devrait se réaliser sur 3 ou 4 ans.

Monsieur le Maire affirme : « *le SCOT Centre Ardèche a été voté avec quelques réticences. La compétence PLUi doit être soumise à chaque Conseil Municipal car il faudra construire avec de nouvelles règles applicables à toutes les communes de l'EPCI. Il ajoute, en aparté, que la loi « Zéro Artificialisation Nette » est une mauvaise loi pour les communes rurales et pour Le Cheylard. Les grandes agglomérations et Métropoles ont développé l'urbanisation à outrance, aujourd'hui le résultat est là...c'est la ruralité qui paie* ».

Madame Monique PINET ajoute qu'actuellement nous pouvons tous le constater en voyant les inondations dans les grandes villes du Nord et du Pas de Calais. Les médias nous formatent en permanence.

Monsieur Antony CHEYTION souligne que SCOT, PLUi, ZAN... sont des outils de fermeture.

Monsieur le Maire déclare : « *l'Etat ne veut plus autoriser la construction de pavillons en France (dires de Madame WARGON, ex Ministre). Il faut donc se battre mais il est difficile de se faire entendre. Nous devons répondre aux demandes majeures des industries, de la population. Chez nous, un travail est égal à un toit. Il faudra également trouver des solutions aux problèmes démographiques...* ».

Monsieur le Maire confie que ce sont des combats importants pour nos collectivités. Les territoires de 30 à 50 000 habitants seront les prochains gagnants de la politique voulue par le Gouvernement actuel.

Le Conseil Municipal, pour 20 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val'Eyrieux tels que joints en annexe
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces s'y rapportant.

2) Communauté de Communes Val'Eyrieux / Rapports d'activités, rapports annuels eau potable, assainissement collectif / Exercice 2022

Mme Sylvie LAVIS communique les données que lui a transmises M. Denis SERRE, conseiller délégué à l'eau et l'assainissement à Val'Eyrieux.

Rapport sur l'eau potable Année 2022 :

Le nombre d'abonnés reste constant mais il apparaît une variation des volumes consommés liée à l'ajustement des périodes de relèves et une consommation par abonné toujours faible par rapport à la moyenne nationale (62m³/an contre 120m³ /an).

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 97.6%. Ponctuellement, il apparaît une baisse de qualité dont les paramètres relevés sont toutefois sans incidence directe sur la santé. Afin d'y remédier, il a été convenu dans le contrat signé avec la SAUR que celle-ci prévoit la mise en place de système de désinfection autonome.

Tarif : pour une consommation de 120m³, le prix de l'eau potable, en 2022, était de **2.77 € TTC le m³**.

Rapport Assainissement collectif Année 2022 :

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P.203.3).

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte en fonction des rejets directs en milieu naturel au niveau des déversoirs d'orages.

Tarif : pour une consommation d'eau potable de 120m³, le prix de l'assainissement collectif, en 2022, était de **2.46 € TTC le m³**.

*Les rapports annuels eau potable et
assainissement collectif 2022 sont consultables
en Mairie et sur le site de Val'Eyrieux.*

www.valeyrieux.fr

*☞ Voir rapports annuels partiels eau potable
et assainissement collectif 2022 ci-joints.*

Monsieur le Maire énumère les grandes lignes du rapport d'activités 2022 :

- Ecologie
- Finances : un budget équilibré de 26 Millions d'euros
- Enquête sur les nouveaux arrivants
- Bus France Services
- Gémapi
- ...

*☞ Le rapport d'activités 2022 de Val'Eyrieux
est consultable sur le site www.valeyrieux.fr*

V – Communications

a) Marché Public / Assurances « Responsabilité Civile »

Après la dénonciation du contrat par l'Assureur, la commune a lancé une nouvelle consultation pour le lot « Responsabilité civile », le 18 septembre dernier. Elle n'a reçu qu'une seule offre.

Le marché a été attribué à la **Compagnie ALLIANZ IARD** pour un montant de **9 880.90€**, 1^{ère} échéance en janvier 2024.

b) Permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Ardèche

A compter du 23 janvier prochain, une nouvelle permanence du CIDFF de l'Ardèche se tiendra, en Mairie, les **1^{er} et 4^{ème} mardis matin**, dont le siège social est situé à Annonay.

c) Recensement de la population 2024 : du 18 janvier au 17 février 2024 inclus

Un geste civique, utile à tous

Rappel :

*Les communes de moins de 10 000 habitants, comme **LE CHEYLARD**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.*

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

LE CHEYLARD fait partie du groupe de communes recensées en 2024.

Pour LE CHEYLARD, le recensement aurait dû se dérouler en 2023 mais a été reporté d'un an, à cause du COVID.

Les agents recenseurs 2024 recrutés se nomment : Christelle AUNAVE, Claudine BOUIX, Claude MAIRE, Alain COULOMB, Raymonde CHARRE, Caroline MARIJON, Patricia REYNAUD et Michel DELAY.

Merci de leur réserver le meilleur accueil possible.

d) Effectifs scolaires 2023 / 2024

Madame Marie-Christine ROURE énumère les effectifs scolaires 2023 / 2024

- **69** élèves dans les écoles maternelles publique et privée (soit -23 par rapport à 2022 /2023)
- **186** élèves dans les écoles primaires publique et privée (soit +7 par rapport à 2022 /2023)
- **393** élèves dans les collèges public et privé (soit -12 par rapport à 2022 /2023)
- **356** élèves au lycée (soit -5 par rapport à 2022 / 2023)

Sur l'ensemble des établissements scolaires, on constate une baisse de **33 élèves**.

*☞ Voir Tableau des effectifs scolaires 2023-2024
annexé*

e) Bilan Opération Brioches 2023

Mme Marie-Christine ROURE remercie tous les Bénévoles et les Membres du Conseil Municipal qui ont distribué les brioches.

Commune LE CHEYLARD	5 465.60 €
Ex-Canton du Cheylard	5 989.00 €
Total	11 454.60 €

f) Bilan Semaine Bleue 2023

Les quinze jours se sont très bien passés.

De nombreuses activités ont été proposées aux Séniors.

Particularité de cette édition : 10 ans de la Semaine Bleue avec un spectacle de Lionnel Frédoc présenté, le jour de l'inauguration.

g) Repas du CCAS 2024

Il aura lieu le **dimanche 3 mars 2024** à la salle de la Palisse, pour les Seniors de 75 ans ou plus.

h) Salon du Goût

Dans le cadre de l'Automnal Gourmand, la fréquentation a été stable par rapport aux années précédentes.

La démonstration de recette de M. Dominique RIOU et le concours de gâteaux sont un vrai plus pour la manifestation.

Les producteurs jouent le jeu et on peut observer un renouvellement chez les exposants.

Remerciements à Monsieur Dominique RIOU, qui participe bénévolement, aux services et plus particulièrement à Laurence Coche.

i) Marché de Noël

Des tensions au moment de la fermeture qui poussent à réfléchir pour la prochaine édition.

Les bijoutiers étaient installés dans le Hall de la Maison de Pays.

Bonne fréquentation avec, là aussi, un renouvellement d'un certain nombre d'exposants (positif pour la dynamique de marché)

Le concert, sur la place, de la jeune Zoé Rican qui fait une école de comédie musicale.

Remerciements au personnel et à Nadège CHARRIER (Val'Eyrieux), aux partenaires (Comité des Fêtes qui offre les marrons grillés et le vin chaud toute la journée du samedi, organise la descente du Père Noël et l'animation, sert des huîtres le dimanche, le Collectif des commerçants qui offre des bons d'achats)

Remerciements au Groupe Descours et Super U, pour le magnifique feu d'artifice qui a fait l'unanimité.

Monique Pinet et Mr le Maire œuvrent au partenariat avec ces entreprises qui financent et apportent beaucoup au territoire et à ce Marché de Noël.

Téléthon : nous avons pu trouver un emplacement stratégique par rapport aux déplacements du public.

j) Exposition « Le Cheylard hier et d'aujourd'hui »

Décidée en commission culture, cartes anciennes prêtées par la famille de Sophie Labaune (Filippig) et Roger Dugua qui a fait un livre, sur ce thème-là, aux éditions Dolmazon. Photos d'aujourd'hui faites par Yolande AUBERT et Sophie LABAUNE.

C'est une amorce, un début qui donne envie d'aller plus loin.

On voit l'évolution du Cheylard et les nouveaux usages de ses habitants.

Cette exposition fait réfléchir sur la valorisation de certains quartiers et les projets d'urbanisme avec Petites Villes de Demain.

k) Carnaval

La commune du Cheylard organise un nouvel évènement le **17 février 2024** : un carnaval qui se veut festif, rassemblant un tout-public à la sortie de l'hiver, **départ à 15h00** au parking de la Guinguette.

Ce carnaval, coordonné et animé par Lionnel Frédoc, danseur de la Cie Ayak'Cha, les établissements scolaires et les participants d'un premier groupe de travail ont souhaité reprendre le thème des Jeux olympiques en donnant pour consigne : « **Aux couleurs des anneaux des 5 continents** ».

Les deux Ehpad, Le Cheylard et Saint-Martin, ainsi que le CCAS vont y participer.

L'intention est de faire un défilé comme pour la cérémonie d'ouverture des Jeux.

Chaque école, association ou structure, pourra avoir sa pancarte et présenter une danse, une figure, un chant, des vélos décorés, une passe de ballon... lorsqu'ils passeront devant le podium de l'animateur.

Une batucada sera également présente et animera l'après-midi.

C'est pour cette raison que nous avons élargi considérablement les invitations à certaines associations et structures qui pourraient participer à cette manifestation.

Bien entendu, cela n'empêchera aucunement la participation de qui que ce soit à la fête et ceux qui ne peuvent pas être présents physiquement pourraient confectionner des décorations en amont.

l) Jumelage

Réunion avec les familles le **vendredi 26 janvier, 18H30, à l'Auditorium, Maison de Pays.**

m) Animations Val'Eyrieux

Madame Monique PINET est revenue sur les deux derniers évènements culturels portés par Val-Eyrieux :

Dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle, le 28 novembre dernier, a eu lieu à la salle de La Palisse, la restitution du Travail des élèves du Collège Saint-Louis, à partir du livre intitulé « Des oranges pour ma mère » de David DUMORTIER ; récit poignant d'une sortie de prison vue, par les yeux, de son propre enfant. Pendant un an, les élèves ont vécu une expérience qui leur a permis de se révéler comme artistes en herbe avec l'auteur David DUMORTIER, Estelle Aguillon, l'illustratrice, et la lecture à voix haute la Cie La Boudeuse. Sans oublier l'importante implication de l'équipe enseignante du collège.

Le **30^{ème} Salon d'Automne** avec l'artiste Guy Chambon, a eu lieu du 17 novembre au 3 décembre 2023. Etant à l'initiative de cet évènement, il avait proposé, cette année, le thème suivant : « Carte blanche sur fond noir ». Le bilan de cette exposition fourni par Guy CHAMBON, confirmé par les responsables « culture » Val'Eyrieux, s'est révélé positif (environ 500 visiteurs, 12 classes sont venues visiter l'exposition). Pour ce 30^{ème} anniversaire, un grand merci à Monsieur Jean-Louis Pailhès, qui a offert les 30 affiches de chaque édition, qu'il collectionnait précieusement.

Très rapidement, **Madame Monique PINET** précisait que tous les services culturels Val'Eyrieux travaillaient sur l'année 2024. Au Cheylard, le **jeudi 11 janvier 2024 à 20H00, à la Salle de La Palisse** : « Le Jour J de Mademoiselle B », en partenariat avec la Comédie de Valence.

Madame Monique PINET invite l'assemblée à consulter le site de Val'Eyrieux et notamment la culture pour se divertir, car c'est bien la culture sur toutes les communes de Val'Eyrieux qui est enrichissante. « Celle-ci se trouve juste à nos portes »

n) Vœux du Maire

Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le **vendredi 5 janvier 2024 à 18H30, à la Salle de la Chapelle.**

Monsieur le Président de Val'Eyrieux présentera ses vœux le **jeudi 18 janvier 2024 à 18H30, à la Salle de la Chapelle.**

Passez d'excellentes fêtes de fin d'année.

Fin de séance à 20h40

M. MARION Jean François
Secrétaire de séance



Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Pièces jointes :

- ☞ Val'Eyrieux : Rapports annuels partiels, eau potable et assainissement collectif / Exercice 2022
- ☞ Tableau des effectifs scolaires 2023 / 2024